

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Anstetter, 15 — LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE	
Années	1.000
Reclames	1.000
Faits divers	1.000
Dans les « Dépêches de la Nuit »	1.000
Etat-civil	1.000
Chronique locale	1.000
Gazette du Nord	1.000

La sainteté n'est qu'une transformation de nous-même en l'image substantielle de Notre-Seigneur. P. P.

LA MESSE POUR LA PRESSE

DU DIMANCHE 12 AU SAMEDI 18 JUILLET

Chaque dimanche : un prêtre de la « Croix du Nord ».

2^e Dimanche du mois : Fiers-en-Escaut, St-Sauveur.

3^e Dimanche du premier mois de chaque trimestre : Crochot.

Le 12 juillet : Noyelles-sur-Selle.

Chambre des Députés

Fin de la séance du samedi 11 juillet 1934

L'impôt complémentaire

LA DISSONANCE EST REPOUSSEE

M. CLEMENTEL répondant à M. Dubois, constate que la réforme a été établie plus de justice fiscale mais, dit-il, elle a laissé subsister une grande injustice : la progression à rebours de l'impôt indirect qui frappe d'autant plus fort qu'on est plus pauvre.

L'orateur réfute les arguments de M. Dubois en faveur de la disjonction.

Il rappelle que cela a déjà été discuté à la Chambre et au Sénat, puis il expose le projet. Le rapporteur général constate que la réforme est modérée et qu'elle ne peut froisser personne.

M. CLEMENTEL. — Nous ne touchons les revenus qu'à partir de 5000 francs pour les célibataires et 7000 francs pour les personnes mariées avec un dégrèvement de 1000 francs par enfant.

L'impôt que nous proposons ne demande au contribuable que 70 millions alors que l'ensemble des revenus atteint 24 ou 25 milliards.

M. CLEMENTEL signale que la déclaration ne sera ni obligatoire, ni obligée : nous donnons dix-huit mois à la déclaration pour qu'elle entre dans les habitudes du public.

M. CLEMENTEL. — Sans doute, qui dit déclaration, dit contrôle ; mais c'est au fisc à faire la preuve et à se servir des renseignements qu'il a.

Si le contribuable s'est laissé taxer d'office,

De la Bastille à la guillotine !

Mardi prochain, sera célébré officiellement, dans toutes les villes de France, le cent-vingt-cinquième anniversaire de la capitulation de la vieille forteresse royale, la Bastille.

Le char de l'Etat est embourbé ; la Calise est vide ; on nous écrase d'impôts ; on glisse vers la banqueroute ; le sol de Paris menace de craquer ; des prétoriens farouches arborent le drapeau rouge ; Viviani, l'homme de Caillaux, le fameux extirpateur d'étoiles, nous fait naviguer dans la nuit, sans bousole, avec un équipage qui n'a rien de rassurant.

Qu'importe ? Cela n'empêchera ni les salves d'artillerie, ni les sonneries de clairon, ni les parades militaires, ni les discours, ni les chants, ni les banquets, ni les lampions.

Pauvre Bastille ! Comment a-t-elle pu devenir la personnification de l'ancien Régime, le symbole de tous les abus, le bouc émissaire des siècles passés ?

Comment le peuple français a-t-il pu croire que sa liberté était enchaînée dans cette geôle aristocratique ?

C'était une prison à la vérité. Mais jamais on y vit un enfant du peuple. Pour y trouver place, il fallait faire preuve de quelques quartiers de noblesse ou de littérature.

Prison de famille où le roi envoyait, sans forme de procès, quelque prodigue à la demande de son père.

On a fait le compte des prisonniers de la Bastille pendant deux siècles, le total est insignifiant.

Louis XVI en envoyait une quinzaine par an : le 14 juillet 1789, ils étaient sept ; quatre faussaires, deux fous et un polisson.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que la destruction de la Bastille est fêtée aujourd'hui par ceux-là mêmes qui adoptent, comme moyens de gouvernement, les pratiques dont la Bastille était l'emblème.

Il existe toujours ces abus dont la prison d'Etat était le symbole : pas plus tard que la semaine dernière, notre gouvernement prétendument démocrate procédait encore, sans forme de procès, les meilleurs, les plus honnêtes et les plus patriotes des citoyens : il jetait à la rue les femmes les plus respectables, les plus vaillantes qui se dévouaient aux humbles.

Nos maîtres d'ailleurs marchent sur les brisées des « grands ancêtres » de la Révolution. Comme la vieille Bastille n'est plus à démolir, ils donnent l'assaut à une foule de bastilles imaginaires et les remplacent par la guillotine, la guillotine sèche s'entend.

Nous n'avons plus de bastilles, soit. Mais nous avons des lois faites pour les remplacer, des lois qui ne sont pas seulement des lettres de cachet contre certaines catégories de citoyens, mais comme des coupures de guillotine sous lesquels tombent, l'une après l'autre, toutes nos vieilles libertés.

Gazette du Nord

Vendredi, à 9 heures, ont été célébrés, en l'église d'HARDIFORT, les funérailles du gendarme Rêmi Buttin, décédé des suites d'un coup de pied de cheval, à Amiens.

Le deuil était conduit par les frères et beaux-frères du défunt.

Une assistance très nombreuse parmi laquelle on remarquait une dizaine de gendarmes et de douaniers, accompagnés du malheureux gendarme tué à son poste.

M. Buttin était marié et père d'un enfant. Il avait 32 ans.

Samedi, à 11 heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Martin, à NIEPPE, les funérailles de Mlle Isabelle de Ternas. Le deuil était conduit par M. le vicomte Pierre de Ternas, chevalier de la Légion d'honneur, frère de la défunte. Parmi les parents se trouvaient Mme de la Chapelle, sa sœur ; le comte de Richoultz, la baronne douairière de Boutville, le baron de Boutville, la baronne de Fresnoye, Mme de Langre, M. de Sars.

Dans l'assistance on remarquait M. Hubert Dausette, M. René Salmon, MM. Pollet, conseiller d'arrondissement, Moencle, maire de Bailleul, M. Vanuxem, maire de Nieppe, et les principaux notables de la ville.

Les coqs du poêle étaient tenus par Mme Pollet, Mlle Leharth, Mme Foor et Mme Delos, représentant les différentes œuvres de la paroisse, dont faisait partie comtesse Mlle de Ternas. Les écoles catholiques assistèrent aux funérailles, ap-

portant un témoignage de reconnaissance à la famille de Ternas qui les a fondés dans la paroisse.

Les Dames de la Ligue Patriotique des Françaises, de la Conférence Saint-Vincent de Paul, du Tiers-Ordre se groupèrent dans le convoi. Il y avait aussi une délégation de la Jeunesse catholique et de la Société de gymnastique. Une assistance très nombreuse et recueillie accompagna le corps de la défunte jusqu'au caveau de la famille de Ternas.

Les funérailles de M. Joseph Morel ont eu lieu samedi, à onze heures, en l'église de Notre-Dame.

Une affluence considérable et recueillie est venue apporter l'hommage de son affection et le secours de ses prières au défunt et à toute sa famille si éprouvée.

La levée du corps fut faite par M. Laroche, curé de Sous-le-Bois, assisté de M. Froye, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, et de M. Lantiaux, vicaire à Sous-le-Bois.

Les coqs du poêle étaient tenus par MM. Cambier, directeur de l'usine du Tilleul, Dupuis, sous-directeur de l'usine du Tilleul, Bécot, directeur de fabrique de fer, à Courtrai, Dejean, libraire à Maubeuge, Jacquot, directeur de la section des brancardiers du diocèse de Cambrai, Prudent, de Marpent, agent de M. Joseph Morel.

MM. les abbés Flament, aumônier des œuvres, Lohru, supérieur du collège de Baval, et Grandjean, doyen de Maroing, conduisaient le deuil.

Toutes les œuvres de la paroisse étaient représentées dans le cortège. Après la croix et les enfants de chœur venaient les enfants des écoles libres, les drapeaux, avec délégations, du patronage, de la Jeunesse Catholique, de la Famille des chasseurs du Tilleul, des membres de la Confrérie du T-S-Sacrament, du Train Violet et du Cercle Catholique.

La chorale paroissiale, dont M. Eugène Morel, frère du défunt, est président, avait tenu à manifester sa reconnaissance et sa sympathie en chantant une messe à quatre voix et à deux chœurs.

Après l'évangile, M. le Curé a recommandé aux prières de toute l'assistance M. Joseph Morel ravi à l'affection des siens par une mort presque foudroyante, causant dans le deuil et dans les larmes sa chère famille, ses amis et nous pouvons le dire, ses nombreux amis.

La paroisse perd dans la personne de M. Joseph Morel un protecteur et un bienfaiteur de toutes les œuvres paroissiales de Sous-le-Bois.

Il a été le fondateur et le protecteur de la Jeunesse Catholique, le fondateur et le directeur de la Société importante du Sacré-Cœur, du Cercle catholique, de la Confrérie de St-Vincent de Paul, membre de la société de bienfaisance des écoles catholiques, membre protecteur des Cheminots catholiques, président du groupe des Brancardiers du Nord pour le Train Violet et de la Société des Amis de la Croix de St-Grégoire le Grand, président de l'Association des Brancardiers du Nord ; M. Carton, curé de Petite-Fort ; Bécot, curé d'Illeul, Lenain, curé de Louvroil ; M. L'abbé, curé de Douzies, Guyot, curé de Roussies ; Moutier, curé de Marpent ; M. le curé de Jeumont ; M. le doyen de Maubeuge ; M. Wylou, vicaire à Maroing ; M. Dauchy, curé de St-Rémi du Nord ; M. Bois ; M. Delvallet, curé de Montigny-en-Ostrevent ; M. Trognon, doyen de Berlamont ; M. Gir, curé d'Abcon ; M. Debortier, curé de Preux ; M. le vicomte d'Heudencourt ; M. le baron d'Huissart ; M. Boutry, chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand, président de l'Association des Brancardiers du Nord ; M. Carton, de Berlamont ; M. le capitaine Acoquer ; M. Vopel, industriel à Louvroil ; MM. Spalar, de Maubeuge ; Tréca, de Baval ; Louis Seiffers et Bijet, de Maubeuge ; les docteurs Durand et Lebon, de Sous-le-Bois ; Robert, brasseur à Ferrière ; François, industriel, à Maubeuge ; le capitaine Pruvost, du 145^e d'infanterie ; le capitaine Charpentier, du 1^{er} d'artillerie ; Libbe, vice-président de la Société des Chasseurs du Tilleul ; Lalou, brasseur, à Redu ; Louis Sagot, d'Hautmont ; Beck, de Blanc-Misseron ; le capitaine d'Anzelle Daumont, de Maubeuge.

MM. Bigot, de Lille ; Halluin, de Lille ; Demoustier, de Blanc-Misseron ; Moreau, de Feignies ; Drotiers, de Fourmies ; Guermont, de Feignies ; Dreyse, de Maubeuge ; Forest, de Sous-le-Bois ; Blondeau, de Beaufort ; Daublain, de Wighepies ; Tréca, de Baval ; Bertram, curé de Limont-Fontaine ; Carton, d'Hautmont ; Saint-Huile, directeur du journal « L'Avenir Libéral » ; Deilles, de Ferrière-la-Grande ; Clossé, de Maubeuge ; L'abbé d'Herbent, de Bolvin, de Maubeuge ; Julien Krieger, de Sous-le-Bois ; le docteur Autier fils ; Fret, de Douzies ; Victor Moulin, de Louvroil ; Cornez, de Sous-le-Bois ; Cornez, de Bruxelles ; Lemaire, directeur de la maison Ramez, d'Hautmont.

Un discours prononcé au cimetière par M. Jacques, brancardier :

Mesdames, Messieurs,

J'ai la triste mission de dire, au nom de l'Association des Brancardiers du Nord, pas un éternel adieu, mais un au revoir dans un monde meilleur, à celui qui fut notre ami et confrère que nous pleurons aujourd'hui.

Dés que furent organisés les trains de pèlerinages à Lourdes et que fut formé le train de malades partant de Maubeuge, Joseph Morel demanda à faire partie de l'équipe des brancardiers.

Reçu membre titulaire en 1901, presque au début de l'Association des Brancardiers du Nord, il se consacra à l'entretien de ce train de malades pendant tous les pèlerinages qui suivirent. Les fatigues ne comptèrent pas pour lui ; on le voyait se dépenser par tous les temps, par tous les états de la maladie. Son grand esprit de foi et de charité le forçait à se pencher vers les humbles et les souffrants pour leur donner quelques paroles de conseil, de réconfort, et le faisaient ainsi estimer et aimer de tous.

Aussi fut-il remarqué par l'Hospitaller de Notre-Dame de Lourdes qui, en 1902, le reçut membre titulaire de la Confrérie de Lourdes, médaille de bronze, et je sais qu'il devait, cette année même, être reçu titulaire avec médaille d'argent. Mais Dieu en avait décidé autrement.

Nommé adjoint au chef brancardier du train Violet de Maubeuge, il fut, grâce à son esprit et à son dévouement, nommé directeur de la direction des brancardiers de ce même train, lorsqu'en 1912 fut formé le train Violet Rose d'Avesnes. Malheureusement, la maladie, survenue tout à coup, ne lui permit pas de réaliser le plan qu'il avait conçu, et petit à petit la mort implacable l'emporta de ses longs travaux.

Ah ! la Mort, cette travailleuse infatigable, fauche dans tous les rangs de la Société ; pauvre ou riche, jeune ou vieux. Aussi, est-ce un respect de cette œuvre d'humanité, dans son Evangile : « Soyez toujours prêts, car la mort viendra vous surprendre comme un voleur, au moment où vous y pensez le moins ». Joseph Morel ne fut pas surpris, car lui, grand catholique et pratiquant, aimait à recevoir souvent son Dieu et Juge dans la Sainte Eucharistie, et dans cet état il n'y a jamais de surprise chez le chrétien. Du reste, Notre-Dame de Lourdes n'abandonne jamais un de ses serviteurs dévoués. C'est aussi ce qui fait la grande consolation de sa très digne épouse, à qui nous envoyons nos sentiments de condoléances, les plus sincères, ainsi qu'à sa famille.

Cette tombe va bientôt se fermer, mais pas à jamais, car au delà de cette vie il en est une où tous nous avons espoir de nous retrouver pour ne plus jamais nous séparer.

Aussi, avant de quitter ce lieu et au nom de l'Association des Brancardiers du Nord, je promets le concours de nos prières, et avec

l'espoir de nous revoir un jour au Ciel, Joseph Morel repose en paix.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quartans).

Samedi, à 9 heures, en l'église St-Piat, à RONNE, a été célébré le mariage de M. Albert Boektaels avec Mlle Marceline Billec.

Les témoins étaient, pour le marié, M. Lucien Deroy, son beau-père ; pour la mariée, M. Goedehoof, son oncle ; M. l'abbé Leman, vicaire qui adressa aux jeunes époux une délicate allocution.

Samedi, à midi, a été célébré en l'église Notre-Dame, à DUAU, le mariage de M. Emile Lagas, avocat à Courtrai (Belgique), fils de M. Jules Lagas, propriétaire, et de Mme née Clotilde Van der Heyde, avec Mlle Berthe de Prat, fille de M. Eugène de Prat, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à Douai, et de Mme née Marie-Louise Corty de Wyshove.

La messe fut dite par M. le chanoine Langlade, doyen de la paroisse, et M. l'abbé Van der Heyde, curé de Sainte-Anne, à Bruges (Belgique), oncle du marié, reçut le consentement des époux, et prononça une touchante allocution.

Mlle George, accompagnée de M. Henri Delahaye, organiste, se fit entendre au cours de la cérémonie religieuse.

Les témoins étaient : pour le marié, Son Excellence Alois de Vyvere, ministre des Finances du royaume de Belgique, et M. Joseph Lagas, président du Tribunal civil de Courtrai, ses amis et frère ; pour la mariée : M. Paul de Prat, bâtonnier de l'Ordre des avocats à Courtrai, et M. Eugène de Prat, avocat à Saint-Omer, ses oncles et frère.

M. S. P. X avait daigné envoyer aux jeunes époux sa bénédiction apostolique.

Nous apprenons le prochain mariage de M. Paul Denaes, cultivateur à GASSEL, fils de M. Charles Denaes, conseiller municipal, cultivateur, et de Mme, née Degroote, avec Mlle Marie Maerens, cultivatrice, fille de M. et Mme Maerens-Dumont, cultivateurs à BAVINGHOVE.

ECHOS

RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

Deux retraites fermées pour ecclésiastiques auront lieu à Notre-Dame de Mauberge, à Mouscron. La première, du lundi soir, 27 juillet, à 8 heures, au vendredi 31, à midi, sera prêchée par M. l'abbé Lebeau. La deuxième, du lundi soir, 24 août, à 8 heures, au vendredi 28, à midi, sera prêchée par M. l'abbé Deconter.

Messieurs les Ecclésiastiques, qui voudraient prendre part à l'une ou l'autre de ces retraites, ont à adresser à M. le directeur de Notre-Dame de Mauberge, rue du Midi, Mouscron (Belgique).

RESTE EN FAMILLE

Pour une fois la section lilloise du parti socialiste dans un sage conseil à ses adhérents, elle les invite à ne pas manifester le 14 juillet, à « rester en famille ».

Est-ce que les meneurs collectivistes commencent enfin à s'apercevoir qu'ils sont assez trop loin ?

Depuis un mois, si l'on pouvait plus y avoir une fête à Lille, ce que les paisibles divertissements populaires ne fussent troublés par les assommoirs de la Société.

Plutôt que de s'exposer aux orachats et aux coups de poing de ces brutes, beaux comme les chiens, il vaut mieux rester chez eux. Les commerçants « la trouvaient mauvaise ». Dans leurs établissements vides, ils avaient tout le loisir de méditer sur les avantages que leur réservait l'avènement de la « Société future ».

Attention ! ne sont-ils pas les meneurs collectivistes, nous allons devenir la bête noire de la population ». Et voilà qu'ils sifflent leur moule pour la faire rentrer au chenil...

Et ! quel ? ne pouvaient-ils l'autoriser à sortir en leur recommandant de se tenir contents de leur famille ?

Non ; car avec les entragés de la Sociale, c'est tout ou rien. Sachant bien qu'une fois lâchés, ils abusent de la liberté de la rue, leurs meneurs eux-mêmes sont obligés de les tenir en fermes.

Et ! quel ? ne pouvaient-ils l'autoriser à sortir en leur recommandant de se tenir contents de leur famille ?

Ces hypocrites et papéaristes invitations au calme, lancées par le parti socialiste désireux surtout d'esquiver les responsabilités, en cas de troubles, n'inspirent d'ailleurs qu'une demi-conscience aux autorités chargées de maintenir l'ordre et nous savons que des mesures sévères seront prises le 14 juillet.

APRÈS LA GREVE DES POSTIERS

Un vote de la Chambre de Commerce de Cambrai

Dans sa séance du 9 juillet, la Chambre de Commerce de Cambrai s'est occupée de la récente agitation des sous-agents des P. T. T. et, à cet occasion, a voté à l'unanimité ce qui nous insérons à titre documentaire :

La Chambre de Commerce de Cambrai : Emue de la récente révolte par laquelle les sous-agents des postes ont voulu faire pression sur les pouvoirs publics ; Considérant le grave préjudice causé à tout le pays par les actes d'insubordination des fonctionnaires, ayant entraîné l'interdiction des services postaux ; Considérant que la répétition, possible, de pareils faits finirait par engendrer inévitablement un état d'anarchie révolutionnaire intolérable ; et qu'il convient de prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour assurer, en toute sécurité, la continuité des opérations des services publics ; Considérant que le candidat-fonctionnaire sait d'avance le régime de l'administration à laquelle il sollicite d'appartenir, région après région, et qu'il n'a pas son adhésion en entrant dans cette administration ; Considérant que la perte du sentiment des devoirs professionnels aboutit à une désorganisation sociale tendant à paralyser tous les efforts nationaux ; Considérant que, dans l'espoir, l'indulgence des pouvoirs publics à l'égard des révoltes a été interprétée par eux comme une capitulation, alors qu'il importe que tout acte d'insubordination soit immédiatement suivi de sanction rappelant le défilant au respect de ses devoirs ; Considérant que, dirigé par un gouverneur ou administrateur une entreprise quelconque est une tâche qui réclame autre chose que de la jactance et des promesses insuffisamment mûries ; Considérant qu'il est nécessaire sur un personnel s'impose par l'esprit de justice et de prévoyance ; Insiste auprès de M. le ministre du commerce et des P. T. T. pour qu'il demande au Parlement de ne pas surseoir davantage à l'établissement d'un statut légitimement réclamé et équitablement promis, en vue de déterminer d'une façon indiscutable les devoirs de l'Etat vis-à-vis de son personnel et de ce personnel de fonctionnaires vis-à-vis de l'Etat et vis-à-vis du public.

LA POSTE ET LE PONT DU 14 JUILLET

Par mesure spéciale, le ministre du commerce et des P. T. T. a accordé aux postes le pont du 14 juillet. En conséquence, les 12, 13 et 14 juillet deviennent jours fériés, les bureaux resteront ouverts et les distributions auront lieu ces jours-là comme le dimanche.

Pour la journée du 14 juillet seulement, les distributions postales ont été réglées de la manière suivante :

A Paris, les deux premières distributions de lettres et les deux premières d'imprimés sont seules effectuées ; elles ont lieu aux heures ordinaires. Dans les départements, une seule distribution locale a lieu ; elle devra être terminée au plus tard à midi.

Toutes les distributions rurales sont supprimées. Exceptionnellement, pendant les heures d'ouverture de la poste, les habitants des communes non desservies pourront retirer aux guichets leurs correspondances si elles sont parvenues par les courriers dont la distribution est effectuée dans la partie agglomérée de la commune, siège du bureau.

Les établissements de facteurs-récepteurs ouvriront dans la matinée pendant un laps de temps (une heure au moins) compatible avec les exigences du service de la distribution.

NOUVELLES MILITAIRES

Service de santé. — Sont nommés médecins aide-major de réserve : les docteurs Vandebusch, médecin auxiliaire à la 1^{re} région ; Leroy, médecin auxiliaire au 4^e d'artillerie ; Meurice, médecin auxiliaire au 15^e ; Bailly, médecin auxiliaire à la 1^{re} section d'infirmiers.

BACCALAUREAT

A LILLE

FAULTE DE SCIENCES

Sont reçus définitivement :

Première Partie. — Sciences, Langues vivantes. — MM. Delemaire (A. B.), Desfosse, Desjardins, Dhaussy, Havet, Labois, Monier.

Deuxième Partie. — Mathématiques. — MM. Thopart, Wallerand (A. B.), Wargny, Wigniolle, Amiot, Bourdon (A. B.), Bury, Dubreucq.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

FAULTE DE DROIT

Ont été reçus du 25 juin au 10 juillet : 1^{re} année. — A la 1^{re} partie : MM. Fiorin, Jousset, Van Weiden.

A la 2^e partie : MM. Barbet, de Hogendorp, Rousseaux.

Aux deux parties : MM. Bommar, Dhaluin, Alfred Lefebvre, Poulet, Ritz, Stollin.

2^e année. — A la 1^{re} partie : MM. Dubus, de Prat.

A la 2^e partie : MM. Declercq, Denoyelle, Mahille, de Poncheville, Neuville, Roussel, Tréca, Van Peltghem.

Aux deux parties : M. Choteau (mention très bien).

3^e année. — Ont été reçus licenciés : MM. Arnou (mention assez bien), Becquet, Cordier Maurice (mention assez bien), Chausson Albert, Dutilleul, Lefebvre Paul.

Thèse. — M. Alfred Beaucourt, d'Armentières, déjà docteur (sciences juridiques), vient de soutenir sa thèse de doctorat (sciences économiques), et a obtenu la mention Bien. Il a pris pour sujet : « La filature mécanique de lin en Belgique ».

ECOLE DES HAUTES ETUDES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Certificat d'études supérieures

Certificat de minéralogie : M. Meyolle (mention assez bien) ; MM. Meessemaeker, Monier.

Certificat de mathématiques générales : M. Jean Thery (mention bien) ; M. Georges Druval (mention assez bien), Dubourg.

Certificat de mécanique rationnelle : MM. Lemoine, Verquin.

Certificat de chimie appliquée : MM. Tigot (mention assez bien), Douvraïn.

MM. Douvraïn, Monier, Tigot ont conquis le grade de licencié en sciences.

LE 75^e ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUTION LIBRE DE MARCO

UN ANCIEN PROFESSEUR

Il y a quelques jours, nous annonçons les belles fêtes que préparent les anciens élèves de l'Institution Libre de Marco, à l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation du collège.

Parmi les fondateurs de la maison, nous regretterions de ne pas rappeler le souvenir de l'un des professeurs laïques qui y demeurent le plus attachés et contribuèrent à y former dans l'amour du beau et du bien de nombreuses générations d'élèves.

Beaucoup d'anciens se souviennent encore de la belle figure de M. Frédéric Rolland, qui, venu la première année avec M. l'abbé Tréveccour, donna à la grande œuvre d'éducation chrétienne que l'on entreprend quarante-quatre années de sa vie.

Douté d'une haute et brillante intelligence, possédant une fortune personnelle, M. Rolland aurait pu occuper dans le monde une situation élevée ; mais il préféra résider et l'avant appelé ses convictions religieuses et le dévouement de ses vingt ans.

Sa tête, large et magnifique, attirait tous les regards. Il portait avec dignité l'aurole de cheveux blancs que les fatigues du professorat lui avaient fait acquiescer avant l'âge.

Il connaissait les centaines, les milliers d'enfants et de jeunes gens qu'il avait instruits. Il s'en souvenait avec bonheur et leur conservait l'affection d'un ami, la véritable amour d'un père.

M. Frédéric Rolland mourut à 64 ans, le 13 août 1883.

Ses funérailles, célébrées en l'église de Marco, attirèrent une foule considérable d'anciens qui avaient voulu lui donner un témoignage d'affection et de gratitude. Puis, dans la chapelle de l'établissement, que M. Rolland avait contribué à embellir et à laquelle il laissa un souvenir en mourant, les Anciens firent élever un monument, destiné à perpétuer la mémoire de cet homme de bien.

Notons encore, dans ses grandes lignes, le programme de la fête de mardi prochain :

10 h. 45. — Assemblée générale des Anciens élèves, dans la nouvelle salle établie en prolongement du salon vert et dont l'entrée se trouve près de la chapelle du château.

11 h. 30. — Procession venant d'Armentières, dans les salons du château. LL. GG. NN. SS. Chollet, Charost, Lobbedey et Quilliet.

Dès l'entrée à la chapelle, bénédiction du monument érigé à la mémoire de M. Beccour, évêque d'Orléans, l'artiste bien connu, Hippolyte Lefebvre.

Messes pour les Anciens maîtres et les Anciens élèves décidés ; elle sera dite par M. le chanoine Emile Descamps, vicaire-général de Lille.

Après l'évangile, recommandation des défunts de l'année. — Allocution par M. le Grand-deur Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, président.

LA SEMAINE ANGLAISE

à la Manufacture des Tabacs DE LILLE

Les deux cents ouvriers et les huit cents ouvrières occupés à la Manufacture de tabacs de Lille ont commencé à goûter samedi les douceurs de la Semaine anglaise votée mercredi par le Sénat.

Au lieu de terminer leur tâche à cinq heures du soir, ces heureux travailleurs ont obtenu congé dix-sept heures du matin. Il en sera de même désormais chaque samedi.

Cette réforme a été accueillie avec une joie bien compréhensible par le personnel. Le directeur de la manufacture, M. Parenty, a bien voulu nous dire qu'il était d'abord les heures de repos seront payées aux employés, qui touchent de jolis salaires ; sept francs en moyenne pour les hommes et cinq francs pour les femmes.

Et puis, ils n'auront pas à compenser, les autres jours de la semaine, par des heures supplémentaires, le loisir qui leur est octroyé le samedi après-midi.

En réalité, ils ne travaillent plus que 40 heures par semaine et à peu de chose près, c'est la loi de huit heures qui s'est appliquée.

Or, en 1912, beaucoup d'ouvriers demandaient que la durée de leur travail fût portée de 9 h. à 9 h. 1/2 pour obtenir en échange la liberté du samedi après-midi.

La manufacture lilloise de tabacs, nous dit M. Parenty, la réforme d'hier était attendue. A titre d'essai, depuis le début de l'année, la semaine anglaise était accordée au personnel une fois par mois.

Et, bien avant l'application de la loi, la direction faisait en sorte de réserver pour le samedi le travail strictement nécessaire. Ainsi préparé, le nouveau régime n'apportera aucun trouble dans les services de la manufacture.

C'est bien ! mais on nous permettra de faire quelques observations.

D'abord, tout en payant les ouvriers en congé le samedi après-midi, il faudra rémunérer les équipes supplémentaires qui assureront leur travail. Un premier crédit de cinq millions a été voté mercredi par le Sénat. Mais, à dire d'expert, la dépense réelle dépassera certainement quinze millions.

Bien entendu, la Princesse est la. Mais, présentement, pour qui l'Etat, au lieu de,

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE